

Audit du projet informatique clé FISCAL-IT

Administration fédérale des contributions

L'essentiel en bref

Avec son programme FISCAL-IT, l'Administration fédérale des contributions (AFC) remplace les applications existantes et arrivées à la fin de leur cycle de vie. En même temps, elle uniformise ses systèmes informatiques et les intègre dans une architecture informatique moderne. Ce double objectif l'a confrontée à des défis techniques et opérationnels, entraînant à plusieurs reprises des retards et des coûts supplémentaires¹. Au moment de l'audit du CDF, l'AFC souhaitait remplacer l'ancien système STOLIS utilisé dans le domaine d'organisation « de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé et des droits de timbre » (DAT) d'ici septembre 2017. Dans le secteur de la TVA, elle prévoit de remplacer l'ancien système MOLIS d'ici à la fin de 2018.

Les coûts d'exploitation ne sont pas encore connus, le calendrier ne tolère aucun retard

À l'automne 2016, le Département fédéral des finances (DFF) a informé la Délégation des finances des Chambres fédérales que le programme FISCAL-IT dépasserait de 26 millions de francs le budget prévu. Il en résulte un nouveau total des coûts de 117,6 millions de francs, y compris 6,4 millions pour les charges internes de l'AFC. Parallèlement, l'AFC réduit l'ampleur de la réalisation de manière à pouvoir remplacer les anciens systèmes STOLIS et MOLIS dans les délais fixés. Elle prévoit de procéder à l'optimisation et à l'extension des nouvelles applications FISCAL-IT lors de mises à jour opérationnelles ultérieures. Quant à d'éventuelles exigences restantes, elle entend les satisfaire durant les mises à jour ordinaires financées sur les crédits d'exploitation. L'AFC n'a pas encore planifié les mises à jour opérationnelles, d'où l'absence de prévision des coûts correspondants. La convention de prestations avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) n'ayant pas encore été conclue, les coûts d'exploitation de la plateforme de services informatiques sont toujours incertains.

Malgré des progrès tangibles réalisés dans le programme, le CDF juge la planification visant à remplacer l'ancien système STOLIS d'ici à septembre 2017 très ambitieuse. La question se pose surtout de savoir s'il sera possible de rattraper les retards pris et si les délais de livraison convenus pourront être respectés par toutes les parties. Jusqu'à la date du remplacement, l'AFC et l'OFIT devraient avoir achevé le développement et testé les applications. En même temps, tous deux doivent encore finaliser leur organisation d'exploitation, la tester et l'adapter aux nouvelles exigences. Du fait de la grande interdépendance des tâches, certains retards ont une incidence directe sur le calendrier général – comme cela a déjà été le cas pour les tests techniques – et peuvent ainsi générer des coûts supplémentaires.

L'accumulation de retards peut compromettre la clôture du compte d'État

Le passage aux nouvelles applications FISCAL-IT pourrait entraîner, du moins temporairement, des retards considérables dans les domaines d'organisation concernés de l'AFC. Celle-ci risque en outre de devoir faire des concessions au niveau des fonctionnalités prévues (par ex. contrôles de plausibilité, saisie et lecture électroniques de données) afin de

¹ Audits du projet informatique clé FISCAL-IT (PA 13506 / 14539 / 16153), disponibles sur le site Internet du CDF

respecter le calendrier du programme. Cela peut avoir comme conséquences de rendre les travaux des domaines spécialisés plus coûteux et de faire baisser la productivité. Des retards dans le traitement pourraient donner lieu, en fin d'année, à des estimations susceptibles de compromettre la qualité des données (exhaustivité, exactitude) et, par conséquent, la clôture du compte d'État. C'est pourquoi le CDF juge que les effets des nouveaux systèmes sur la productivité de toute la chaîne de traitement doivent être évalués lors de la phase d'introduction. La productivité est un critère important à prendre en compte dans le cadre de la décision de remplacement.

L'AFC estime peut-être que le risque d'accumuler des retards à court terme est acceptable si cela permet d'atteindre les objectifs du programme. Mais dans ce cas, elle devrait prévoir au préalable des mesures pour rattraper ces retards et surveiller étroitement leur mise en œuvre.

Selon le CDF, l'AFC devrait, lors de sa planification, accorder une plus grande priorité au respect de la régularité des processus qu'à celui du calendrier du programme.

Texte original en allemand